

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 mai 2026 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six, le vingt du mois de mai à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur convocation en date du **13 mai 2026**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Frédéric BAUMANN, Marie José DVORSAK, Tulio PALA, Nadia SI LARBI, François MEYER, Sandrine BOESZE, Thomas BUCHER, Calogero FORMICA, Cindy CLASSEN, Nicolas GROO, Sarah ANSALONE, Faris HAJJARI, Hatice OZTURK-GUMUS, Thierry PIQUARD, Lionel ULLMANN, Myriam DOUIFI, Nadia HEDFI.

Procurations : M. TOURNADRE a donné procuration à M. BUCHER

Mme CORINTO a donné procuration à M. FORMICA

Le conseil municipal comprend 19 membres en exercice.
À l'ouverture de la séance, les 17 membres sont présents.

Le quorum, fixé à 10 membres, est atteint.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Frédéric BAUMANN, maire de THEDING.

Secrétaire de séance : M. Calogero FORMICA est désigné par le conseil municipal sur proposition du maire, M. Frédéric BAUMANN.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier relatif à la désignation de Monsieur Tulio PALA en qualité de conseiller communautaire, faisant suite à la démission de Monsieur BAUMANN et de Madame DVORSAK de leurs fonctions de conseillers communautaires.

I DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS EXTERIEURES

I.A Election et désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- **Commission communale de la chasse (1 titulaire et 1 suppléant)**

Au regard du cahier de charge type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 annexé à l'arrêté préfectoral n°203-DDT-SERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023, le conseil municipal est appelé à désigner ses représentants au sein de la commission communale consultative de la chasse :

- Le maire président ou son représentant, et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- Le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Le trésorier municipal ou son représentant ;
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant ;
- Le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant ;
- Le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant ;
- Un lieutenant de louverie ;
- Le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) ou son représentant ;
- Le chef du service départemental de l'Office de la biodiversité ou son représentant ; et pour les communes comprenant des terrains relevant du régime forestier (ce qui est le cas pour la commune de THEDING)
- Un représentant de l'Office National des Forêts.

M. BUCHER est désigné en tant que délégué titulaire à l'unanimité des membres présents.

M. Nicolas GROO est désigné en tant que délégué suppléant à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
BUCHER	Thomas	Conseiller municipal
GROO	Nicolas	Conseiller municipal

- **Commission intercommunale des impôts directs de la communauté d'agglomération de FORBACH PORTE DE FRANCE (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)**

Mme DVORSAK est désignée en tant que déléguée titulaire à l'unanimité des membres présents.

M. PIQUARD est désigné en tant que délégué suppléant à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
DVORSAK	Marie-José	Adjointe au maire
PIQUARD	Thierry	Conseiller municipal

- **Commission Intercommunale de Soutien aux Activités Culturelles et Sportives du collège (CISACS) (1 titulaire et 1 suppléant)**

- Mme SI LARBI et Mme HEDFI sont candidates pour être désignée déléguée titulaire

Mme HEDFI (4 POUR, 15 CONTRE)

Mme SI LARBI (15 POUR, 4 CONTRE) est désignée en tant que déléguée titulaire.

- Mme BOESZE et Mme HEDFI sont candidates pour être désignées déléguées suppléantes.

Mme HEDFI (4 POUR, 14 CONTRE, 1 ABSTENTION)

Mme BOESZE (15 POUR, 4 CONTRE) est désignée en tant que déléguée suppléante.

Nom	Prénom	Qualité
SI LARBI	Nadia	Adjointe au maire
BOESZE	Sandrine	Adjointe au maire

- **Commission de contrôle des listes électorales** (3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux de la liste d'opposition dans l'ordre du tableau selon l'article L 19 et R 7 à R 11 du Code électoral)

M BUCHER, Mme CORINTO et M FORMICA sont les trois conseillers de la liste majoritaire élus à l'unanimité des membres présents.

M PIQUARD, Mme HEDFI sont les deux conseillers de la liste d'opposition élus à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
BUCHER	Thomas	Conseiller municipal
CORINTO	Carole	Conseillère municipale
FORMICA	Calogero	Conseiller municipal
PIQUARD	Thierry	Conseiller municipal
HEDFI	Nadia	Conseillère municipale

- **Désignation d'un référent territorial EESH**

Par courriel du 28 juillet 2025, la commune de THEDING a été destinataire d'un courrier signé par le préfet de la Moselle, accompagné de pièces explicatives, relatif à la désignation de référents territoriaux EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine) dans le cadre du plan d'action régionale 2024-2026. Un rappel a été fait par courriel le 06 mai 2026.

Cette démarche, fortement préconisée, vise à faciliter les échanges entre les collectivités et les services compétents, ainsi qu'à renforcer la prévention et la coordination des actions relatives aux espèces à enjeux pour la santé humaine.

Dans la mesure du possible, il conviendrait de constituer un binôme élu local-agent territorial.

Le responsable des services techniques (M. Philippe THIEL) s'est porté candidat pour occuper ce poste de référent territorial.

Après un vote à l'unanimité, il est désigné référent territorial.

M. TOURNADRE est désigné référent territorial EESH à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
TOURNADRE	Sébastien	Conseiller municipal

- **Désignation d'un représentant auprès du service de gestion comptable de SAINT-AVOLD et d'un représentant auprès de la direction de la protection de la population (DDPP)**

M. ULLMANN et Mme DVORSAK sont candidats pour être désigné représentant auprès du service de gestion comptable de SAINT-AVOLD

M. ULLMANN (4 POUR, 11 CONTRE, 4 ABSTENTIONS)

Mme DVORSAK (15 POUR, 4 ABSTENTIONS)

Mme DVORSAK est élue représentante de la commune auprès du SCG.

M. FORMICA est candidat pour être désigné représentant auprès de la direction de la protection de la population DDPP à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
DVORSAK	Marie-José	Adjointe au maire

Nom	Prénom	Qualité
FORMICA	Calogero	Conseiller municipal

- **Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la ROSSELLE (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)**

Suite à une erreur concernant la désignation des membres du syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la ROSSELLE, il est prévu de corriger ce point :

M. GROO est désigné délégué titulaire à l'unanimité des membres présents.

M. PALA est désigné délégué suppléant à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
GROO	Nicolas	Conseiller municipal
PALA	Tulio	Adjoint au maire

- **AGAPES Saint Jean Baptiste de FARESBERVILLER (Association de droit local) œuvrant pour l'accueil Alzheimer, l'hébergement permanent/temporaire et l'accueil de jour disponible (1 délégué)**

Mme DVORSAK est désignée comme déléguée à l'unanimité des membres présents.

Nom	Prénom	Qualité
DVORSAK	Marie-José	Adjointe au maire

- **Désignation du jury criminel**

Comme chaque année, les membres du conseil municipal sont appelés à procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, 6 personnes soit un nombre de noms triple à celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2026/DCL/4/172 du 09 avril 2026.

Seules deux personnes seront susceptibles de figurer sur la liste du jury criminel qui sera appelé à siéger en 2027.

Le conseil municipal se propose de tirer au sort publiquement des listes électorales communales des 3 bureaux de vote, un nombre de 6 personnes.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

- M. ROMANO Dominique - 28/12/74 – 15, clos des hêtres à THEDING

- Mme LOUMA Ourida – 10/02/1971 – 4 bis rue d'Ebring à THEDING

- M. YANYATOVITCH Danièle Rose-Marie Hélène - 21/11/1999 – 2 rue du Heckenetzel à THEDING

- Mme TORRES Lola Marthe – 5/07/2002- 15 A rue des champs à THEDING

- Mme MARCONATO Alicia Delphine – 26/11/2002 – 2 B Rue de Puttelange à THEDING

- Mme MOUKAH Linda – 04/10/1978 – 1/3 Rue de la Cité à THEDING

• **Proposition de liste de contribuables pour la CCID (Commission communale des impôts directs) :**

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans un délai de 2 mois à compter de la date d'installation du conseil municipal suite à un courriel du 30/03/2026 du directeur départemental des finances publiques,

Considérant que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire (ou de son adjoint délégué), président de la commission et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants,

Considérant que les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur proposition d'une liste dressée par le Conseil municipal pour une durée de mandat identique à celle du mandat du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal propose et que seul le directeur départemental nomme les commissaires,

Commissaires proposés :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| 1- Nicolas GROO | 17- Carole CORINTO |
| 2- Thierry PIQUARD | 18- Sophie MICELI |
| 3- Sophie PIVEC | 19- Denis PORTHA |
| 4- Myriam DOUIFI | 20- Philippe BRUNEAU |
| 5- Walter GATTERA | 21- Pascal LEUBA |
| 6- Lionel ULLMANN | 22- Claudine HOULLE |
| 7- Cindy DEHLINGER | 23- Christiane GRZESKOWIAK |
| 8- André MEYER | 24- Lieselotte SACKSTEDER |
| 9- Serge KLEIN | 25- Claude SCHOUMACHER |
| 10- Fabienne ALBRECHT | 26- Marjorie KIEFER |
| 11- Marie-Louise ARNOLD | 27- Serge LAME |
| 12- Michel KARMANN | 28- Leonardo BRUNETTI |
| 13- François SALING | 29- Dominique LEBLANC |
| 14- Nadine FORTE | 30- Emmanuel ROSSI |
| 15- Pascal GUILLENTZ | 31- Hubert STARCK |
| 16- Yves MARTIN | 32- Gilles MICELI |

Le point a été adopté à l'unanimité des membres présents.

II FINANCES :

II.A Demandes de subvention de diverses associations (7.5)

Le conseil municipal est appelé à statuer sur plusieurs demandes de subvention :

- **Pour l'association des anciens combattants de Farébersviller et environs : - financement des frais de fonctionnement 2025-2026**
 - Demande de l'association et avis favorable de la commission à la vie associative : 200 €
 - Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité des membres présents
- **Pour l'association « FCPE » du collège HOLDERITH : - soutien financier pour un projet pédagogique de séjours**
 - Demande de l'association et avis favorable de la commission à la vie associative : 1800 €
 - Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité des membres présents
- **Pour les sapeurs-pompiers de Farébersviller : - réalisation du calendrier annuel 2027**
 - Demande de l'association et avis favorable de la commission à la vie associative : 276 €
 - Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité des membres présents
- **Pour l'association « Les voix du coin » : - organisation de la fête de la musique**
 - Demande de l'association et avis favorable de la commission à la vie associative : 500 €
 - Décision du conseil municipal : Adopté à la majorité des membres présents avec une abstention (M. Calogero FORMICA)
- **Pour la demande de subvention de M. Sébastien TOURNADRE : - frais de qualification au championnat de France de boxe de sa fille**
 - Demande individuelle et avis favorable de la commission à la vie associative : 1000 €
 - Décision du conseil municipal : Adopté à la majorité des membres présents avec une abstention (M. Sébastien TOURNADRE)

Intervention orale de Mme Hedfi

Afin de garantir une gestion plus transparente, équitable et cohérente des aides publiques, nous proposons la mise en place d'une charte des associations et des aides communales.

Le tissu associatif joue un rôle essentiel dans la vie de notre commune, qu'il soit sportif, culturel, social ou évènementiel. Il est donc légitime que la commune puisse soutenir financièrement les projets présentant un intérêt collectif pour les habitants.

Cette charte permettrait de définir des critères clairs et communs pour l'attribution des subventions et aides exceptionnelles, afin :

- d'assurer l'égalité de traitement entre les associations;
- de renforcer la transparence des décisions;
- d'encadrer l'instruction des demandes;

de valoriser les projets utiles à la commune.

Elle pourrait être élaborée avec la commission des associations et les acteurs locaux avant d'être soumise au conseil municipal.

Au-delà d'un acte administratif, cette démarche traduirait la volonté de la commune de gérer l'argent public avec transparence, équité et responsabilité.

Nous souhaitons donc que cette réflexion puisse être engagée collectivement au bénéfice de la vie associative et citoyenne de notre commune.

M Piquard précise que l'association Thédinguet's - Chop' Bihn Kfé - n'a pas sollicité de subvention communale en 2025, bien que M Hilpert nous incitait à le faire, pour 2 raisons :

- 1 - le comité estimait qu'une association qui génère du bénéfice lors d'une manifestation n'a pas à demander de subvention pour la financer ; cette subvention deviendrait un bénéfice
- 2 - le comité préfère que cette subvention soit destinée aux petites associations comme les pensionnés, la main tendue, le scrabble par exemple car cette subvention est très importante pour leur fonctionnement

II.B Décision modificative n°1 (7.1) :

1- Pour la régularisation de l'avance en investissement :

a) Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant DM 1
041	231	Opérations patrimoniales – Immobilisations corporelles en cours	47 000,00 €

b) Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant DM 1
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	47 000,00 €

2- Pour la régularisation des prévisions de cession :

a) Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant DM 1
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	216 783,00 €
040	[192-203-2111-212]	Opérations d'ordre de transfert entre sections – remise à zéro	- 216 783,00 €

b) Dépenses de fonctionnement/Diminution de crédits

Chapitre	Article	Libellé	Montant DM 1
042	6751 / 6761	Valeurs comptables des immobilisations cédées – remise à zéro	- 216 780,00 €

c) Recettes de fonctionnement/Diminution de crédits

Chapitre	Article	Libellé	Montant DM 1
77	7751	Produits des cessions d'immobilisations - remise à zéro	- 216 780,00 €

3- Pour l'équilibre du chapitre 66 de la section de fonctionnement

Section	Ch.	Art.	Libellé	Montant BP	Montant DM1
Fonctionnement (dépende)	011	618	Divers services extérieurs	2000 €	1000 €
Fonctionnement (dépende)	066	66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 821.02 €	44 821.02 €

M. PIQUARD demande de rectifier l'écriture de la DM inexacte, confirmée par le DGS :

Chapitre 011 - 618 - 1000€.

Chapitre 066 - 66111 + 1000€

afin de porter le chapitre 066-66111 à la somme de 44 821,02€ comme indiquée

Décision du conseil municipal :

Le point a été adopté à l'unanimité des membres présents.

II.C Acte financier divers (7.10) :

À la suite d'un sinistre survenu au Clos des Chênes à Thédning le 23 février 2026, un automobiliste (M. HADZA REDZEP, domicilié 6 rue Principale à FARSCHVILLER) a endommagé une borne incendie communale.

Le montant des dégâts occasionnés est fixé à 760.40 € TTC.

Afin d'obtenir le remboursement des frais engagés pour la remise en état de cet équipement communal, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de la personne reconnue responsable des dommages.

Décision du Conseil municipal :

Le point est adopté à l'unanimité des membres présents.

III COMMANDE PUBLIQUE (1.1) :

III.A Information sur la délégation du maire : article L 2122-22 du CGCT

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée est informée des décisions prises par application des délégations accordées par le conseil municipal.

Cette information a été prévue, depuis la délibération du 17 septembre 2024, pour les marchés dont le montant est supérieur à 10 000 € TTC.

Ainsi il est porté, à information de l'assemblée, la signature du marché suivant :

Le marché a été attribué à l'entreprise TP KLEIN :

- Réfection des enrobés à l'allée de la forêt = Montant TTC = 10 836 €.

M. ULLMANN demande des explications concernant les travaux d'enrobés réalisés pour ce montant notamment sur le calendrier et le périmètre exact.

Il y est répondu que les informations seront inscrites dans le prochain procès-verbal de la séance du conseil municipal.

Le devis correspondant a été signé par l'ancien maire M. HILPERT le 06/10/2025.

La facture a été liquidée le 17/03/2026.

Les références cadastrales de la parcelle concernée sont : section 22 parcelle 79.

Les travaux concernent l'accès à cette parcelle.

III.B Transports scolaires (1.1) :

La société Transdev a fixé pour la prochaine rentrée scolaire 2026-2027 les frais de transport scolaire.

Les frais de transport s'établissent comme suit :

Le prix fixé sera de 129 € HT par jour pour 4 trajets.

Il sera de 10 € HT par jour de fonctionnement pour le transport de l'accompagnatrice.

Mme DOUIFI propose d'étudier un service bénéficiant à l'ensemble des quartiers de THEDING avec une présentation chiffrée complète du dispositif.

M. ULLMANN demande le coût global annuel de la prestation.

Le total du coût est de :

Coût annuel des accompagnatrices en 2025 : 6183.45 €

Coût annuel du transport scolaire en 2025 : 19 908.46 €

Coût total : 6183.45 + 19908.46 = 26 091.91 €

Les accompagnatrices sont payées au SMIC et les congés payés avec (+10%).

Auparavant, pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs étaient :

- 125 € HT par jour pour 4 trajets
- 9.80 € HT par jour de fonctionnement pour le transport scolaire de l'accompagnatrice

Intervention orale de Mme DOUIFI

Vous connaissez les valeurs de notre groupe, notamment celle de l'équité.

Aussi, j'aurais souhaité savoir, concernant le transport scolaire, si un état des lieux a été réalisé sur le nombre d'enfants scolarisés à l'école primaire issus des différents quartiers de la commune.

En effet, aujourd'hui, le service de bus se concentre uniquement sur le quartier Sud.

Par souci d'équité, je souhaiterais connaître le coût annuel actuel de ce dispositif et savoir s'il serait possible d'étudier l'extension de ce service à d'autres quartiers de la commune.

L'idée serait, dans un premier temps, de quantifier les besoins réels, puis d'établir un devis permettant d'évaluer le surcoût que pourraient représenter des arrêts supplémentaires, afin de favoriser une équité d'accès au transport scolaire pour l'ensemble des élèves de notre commune.

Décision du Conseil municipal :

Le point est adopté à l'unanimité des membres présents.

IV DIVERS

IV.A Doléances des habitants de la rue des Champs suite au projet de construction d'une salle polyvalente-gymnase

Le groupe d'opposition rappelle que plus de 50 signatures ont déjà été recueillies rue des Champs concernant les inquiétudes liées à ce projet près de l'école.

Il rappelle les réserves déjà émises lors de la révision du PLU et particulièrement les recommandations de la commissaire enquêtrice.

Il demande une méthode sérieuse avant d'engager davantage la commune : étude de besoin, chiffrage, calendrier, analyse des impacts et concertation des habitants.

IV.B Passage de la commission de sécurité le lundi 15 juin 2026 au magasin NORMA, à la salle Alti-Bihn, au foyer socio-culturel

Le groupe d'opposition est dans l'attente des rapports.

IV.C Appel à candidatures pour un recrutement au service technique

Intervention orale de Mme DOUIFI

Avez-vous envisagé d'ouvrir ce recrutement par la voie de l'alternance, notamment de l'apprentissage, ce qui pourrait permettre à un jeune de notre commune de bénéficier d'une première expérience professionnelle et d'une formation qualifiante ?

Par ailleurs, avez-vous également étudié la possibilité de recourir à de la sous-traitance, notamment via un chantier d'insertion ou un ESAT ? En effet, cette solution pourrait permettre de limiter certaines contraintes de gestion liées aux congés ou aux arrêts maladie, tout en développant le volet social de notre commune. Des devis ou une étude comparative ont-ils été réalisés dans ce sens ?

Le groupe d'opposition rappelle que les critères doivent être objectifs,

transparents et non discriminatoires, compétences, expérience, permis, habilitations, disponibilités et besoins du service.

V.D Rectification du nombre d'heures de l'assistante éducative de la langue allemande

Il est prévu de rectifier, suite à une erreur, le nombre d'heures de l'assistante éducative de langue allemande.

Mme DVORSAK précise que le nombre d'heures de l'assistante de langue allemande n'est pas de 10 heures par semaine comme précisé lors du précédent conseil municipal mais de 24 h par semaine.

Intervention de M. ULLMANN

Il pose la question relative à la mise en place d'un marché prévu à la maison de quartier. Il s'interroge sur le fait que ceci a été communiqué sur la page du site internet de la mairie.

La municipalité a pris en compte ses remarques sur les risques de concurrence avec les commerces privés locaux.

M. PIQUARD rajoute que la cérémonie du 8 mai 2026 a été organisée cette année sans habitants ni anciens combattants.

Nous estimons que ces cérémonies mémorielles doivent retrouver toute leur solennité et leur importance.

Intervention orale de M. PIQUARD

Mise en demeure d'une fermeture administrative définitive

On m'a porté à connaissance votre décision unilatérale et sans appel d'expulser l'association La boule Thédigeoise du local communal situé à la cité. Nous avons été surpris de votre décision lourde de conséquence pour les bénévoles.

Que s'est-il passé de grave pour expulser cette association ancienne de Thédig, après 2 mois d'installation d'un nouveau conseil municipal ?

Quelles en sont les reproches qui motivent une telle décision en engageant les pouvoirs de police du maire ?

Pourquoi l'association n'a-t-elle pas été auditionnée au préalable ?

Il ne me semble pas qu'il y ait crime ou délit, que les bénévoles soient des malfrats pour en arriver à adresser une injonction unilatérale et définitive d'expulsion.

Je me dis qu'il y a eu un manque de communication entre les 2 parties. En effet, aucun élément ne semble justifier, au regard des considérations d'ordre public, une sanction aussi sévère et définitive.

Il est regrettable que le dialogue entre la commune et l'association ait fait défaut, alors même que nous partageons M Baumann une même exigence de communication et de proximité avec la population de toute la commune.

J'en appelle donc à votre sens des responsabilités de maire et à votre souhait, comme le nôtre, d'être aux côtés des associations de Thédینگ et non de les exclure.

La commune doit rechercher une solution juste, humaine et pragmatique avec l'association pour revenir sur cette décision brutale et injuste et qui touche l'ensemble de la commune.

Pour finir, nous espérons tous que la municipalité ne s'est pas installée dans une action de règlement de compte. Ce qui serait contraire à nos échanges verbaux du 8 mai sur le désir commun d'agir pour le bien général de la commune et des Thédینگois.

Merci de votre écoute et de votre intervention pour revenir sur la décision.

Le maire répond qu'il n'y avait plus d'expulsion en vue.

Intervention orale de M Piquard

Commémoration du 8 mai 1945 à Thédینگ

Je regrette, nous regrettons que la cérémonie du 8 mai se soit déroulée en quelques minutes et à huis clos puisqu'elle était réservée uniquement aux conseillers municipaux.

Plusieurs habitants, ainsi que des anciens combattants, m'ont d'ailleurs fait part de leur incompréhension et de leur déception.

Je pense que vous allez nous rejoindre sur le fait qu'il est essentiel que la commémoration du 8 mai soit célébrée avec la même considération et la même solennité que celle du 11 novembre, sans distinction ni réserve.

Je rappelle que ces moments de mémoire collective doivent être pleinement respectés,

- par devoir envers nos anciens, envers celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre Liberté ô combien importante à l'heure actuelle,

-mais aussi pour transmettre aux générations futures l'importance du devoir de mémoire, particulièrement dans ce monde troublé.

Pour finir et rester sur une note positive, je ne doute pas, pour en avoir rapidement échangé avec vous que ce moment de recueillement doit être revu et corrigé dans son organisation et ouverte à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures.